

DISPENSE DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ (ÉCRIT) POUR LA FORMATION D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

Conditions de la dispense

- ✓ Être titulaire du Baccalauréat
- ✓ Être titulaire du Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- ✓ Être titulaire du BEPA Option service aux personnes
- ✓ Être titulaire du BAP d'Assistant animateur technicien
- ✓ Être titulaire du DE Assistant Familial
- ✓ Être titulaire du BEP Carrières sanitaires et sociales
- ✓ Être titulaire du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- ✓ Être titulaire du CAP Petite enfance
- ✓ Être titulaire du CAPA service en milieu rural
- ✓ Être titulaire du titre professionnel d'assistant de vie
- ✓ Être titulaire du brevet d'études professionnelles accompagnement, soins et services à la personne
- ✓ Être titulaire du certificat employé familial polyvalent suivi du certificat de qualification professionnelle assistant de vie
- ✓ Être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial ou collectif
- ✓ Être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle agricole services aux personnes et vente en espace rural
- ✓ Être titulaire du titre professionnel assistant de vie aux familles
- ✓ Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement général, technologique et professionnel égal ou supérieur au niveau 4 du Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP)